

> AUDIO - PROTHÉSISTE (DE AP)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le diplôme d'Etat Audio - Prothésiste est un diplôme niveau 6.

Durée de la formation :

- 24 mois en apprentissage (à partir de la 2^{ème} année).

Contenu :

- 3 Unités d'Enseignement :
- > **UE1** : Sonométrie/ mécanique vibratoire/ ondes acoustiques.
- > **UE2** : Anatomie/ physiologie/ exploration ORL et pathologie.
- > **UE3** : Mathématiques/ informatique/technologie de l'audioprothèse et santé publique.

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Chacune des trois années fait l'objet d'un examen terminal portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'année. L'obtention d'un note d'au moins 10/20 est indispensable pour se présenter à l'examen final.

Pré-requis :

- Avoir validé la 1^{ère} année du DE AUDIO-PROTHÉSISTE.

LE METIER

L'audioprothésiste intervient auprès de personnes présentant un trouble de l'audition et/ou de l'intelligibilité nécessitant une correction auditive ou souffrant d'acouphènes et d'hyperacousie.

Sa pratique consiste à évaluer la situation auditive, concevoir et préparer la démarche d'appareillage auditive et d'éducation prothétique. Il communique et coopère avec différents professionnels. Il gère la structure, effectue des fonctions commerciales puis recherche et analyse des données professionnelles et scientifiques.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Assister les patients faisant l'objet d'une prescription d'appareillage.
- Évaluer leur gêne fonctionnelle et sociale par le biais de tests et d'une analyse de leurs besoin.
- Adapter les aides auditives mettant en jeu des compétences techniques mais aussi humaines au travers de l'accompagnement du patient.
- Être indépendant que ce soit dans la gestion de leur entreprise ou leur développement professionnel.
- Réussir les différentes épreuves de certifications.
- S'insérer professionnellement.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Peut exercer en libéral ou en tant que salarié.
Le DE peut aussi être une passerelle vers d'autres formations, notamment pour devenir cadre de santé.

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com

